

INFORMATION A DESTINATION DES CHIRURGIENS-DENTISTES LIBERAUX

Bonjour à tous,

Nous nous adressons à vous aujourd'hui car nous avons **besoin d'un nombre important de chirurgiens-dentistes** pour faire face aux **besoins de la population spécifique** que nous suivons :

en Rhône-Alpes : 35 000 patients concernés – 5 000 patients pris en charge dans le Réseau.

Nous savons que ces prises en charges peuvent être difficiles. Parlons-en !
Actif depuis près de 20 ans, le Réseau sait aujourd'hui organiser ces parcours
et peut vous aider à remplir cette mission.

Accélérons le mouvement !

Quels patients ?

Patients atteints de Troubles du Neuro Développement (dont autisme), paralysie cérébrale, maladies rares, polyhandicap, déficience intellectuelle sévère, maladies génétiques, maladies neuro-dégénératives des personnes âgées, tous avec des troubles du comportement.

Quels soins ?

Préventifs et prophylactiques (contrôles et bilans, détartrages, scellement des sillons).
Conservateurs (obturations, endodontie) principalement. Extractions si nécessaire. Chirurgie simple.
Radiographies
Prothèses occasionnellement car peu de patients sont éligibles, pas d'implant ni d'orthodontie.
Soins à l'état vigile principalement ou sous anesthésie générale.
Approche comportementale, MEOPA, prémédications sédatives.

Quels lieux de prise en charge ?

En mobilité ou sur des lieux fixes, nous verrons ensemble les lieux les plus proches de vos activités.

Voici en 5 points les éléments qui peuvent vous permettre de vous décider à nous rejoindre :

1. Vous pensez, comme nous, que les patients en situation de handicap doivent être soignés comme toute autre personne. Votre participation permettra d'améliorer la qualité de vie et la santé générale de ces personnes, qui présentent des risques spécifiques. Les patients et les familles vous seront très reconnaissants de votre contribution à cette mission de santé publique.
2. Vous bénéficiez d'un accompagnement sur mesure : compagnonnage, formations, mise à disposition de deux assistantes dentaires expérimentées, faisabilité des techniques de prise en charge et des parcours reconnue, dossier patient informatisé géré, etc...
3. Le matériel est adapté à la pratique : Unité Mobile, outils de médiation, MEOPA...
4. Nous nous adaptons à vos disponibilités, vous pouvez quitter le Réseau quand vous le voulez. La seule contrainte : respecter les dates fixées ensemble.
5. Une rémunération de 300€ par demi-journée de dépistage ou de soins.

Qui contacter ?

Rodolphe VIAULT, coordinateur régional du Réseau SBDH-RA
rodolphe.viault@ch-le-vinatier.fr
tel : 04 37 91 54 81 / mob : 06 84 63 21 03